

17 bis rue Legendre - 75017 PARIS
T + 33 (0)1 44 70 73 73 F + 33 (0)1 44 70 73 74
info@pechenard.com / www.pechenard.com

Société Civile Professionnelle d'Avocats
R C S Paris D 445 016 397 Palais R 047

PARIS, le 20 avril 2022

ARPP
Jury de Déontologie Publicitaire
23, rue Auguste Vacquerie
75116 Paris

Par RAR

Eric ANDRIEU
Ancien Secrétaire de la Conférence
Emmanuelle SAPÈNE

Nicolas SIDIER

Fabien HONORAT

Gauthier MOREUIL

Caroline MAS

Aurélien POULIGUEN-MANDRIN

Julie DE OLIVEIRA

AVOCATS ASSOCIÉS

AFFAIRE : INAPORC / 77FOODS

Madame, Monsieur,

Je suis le conseil de l'Association Interprofession Nationale Porcine (INAPORC), dont le siège social est au 5 rue Lespagnol – 75020 PARIS, qui défend les intérêts de la filière porcine et met en œuvre des actions collectives d'intérêt général.

Ma cliente souhaite déposer plainte auprès du Jury de Déontologie Publicitaire, contre la société 77Foods qui diffuse depuis le 14 mars 2022 une campagne publicitaire sur des lardons végétaux sous la marque « La Vie ».

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'acte par lequel ma cliente souhaite saisir votre instance, accompagné des visuels de la campagne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Eric ANDRIEU,
Avocat à la Cour

Pierre DÉTRIE

Laëtitia GARCIA

Guillaume DEROUX

Benjamine SCHMIDLIN

Florent BOUTTEMY

Louis URVOIS

Agathe OPOCZYNSKI

Audrey BERTRAND

Alice BISSON

Hugo HAYOUN

Robin MILLEVILLE

Alice de CHAZEAX

Camille FOURNIER

Margo BEÏDA

AVOCATS À LA COUR

Chantal PÉCHENARD

AVOCAT HONORAIRE

P.J. :

- Plainte

- Visuels et captures d'écran Instagram et Facebook

- Visuels du site internet <https://www.laviefoods.com>



1308 – * Déclaration à la préfecture de police. **L'ART DE PARIS-CYAN**. *Objet* : développement des échanges culturels entre la France et la Chine ; elle doit atteindre son objet à travers les activités suivantes : organisation d'expositions et de forums culturels ; communication autour d'événements et de réalisations artistiques et culturelles. *Siège social* : 4, rue de la Plaine, 75020 Paris. *Site internet* : www.artdepariscyan.com. *Date de la déclaration* : 18 octobre 2013.

1309 – * Déclaration à la préfecture de police. **"ART-DEBUT" CLUB PHOTO ET VIDEO**. *Objet* : proposer des cours de photos numériques, de vidéo et de travail numérique ; organiser l'éducation d'enfants et d'adolescents en vidéo et cinéma ; mettre en place des projets photo et vidéo ; organiser des expositions cinématographiques. *Siège social* : 6, rue Pierre Bourdan, 75012 Paris. *Date de la déclaration* : 18 octobre 2013.

1310 – * Déclaration à la préfecture de police. **BUREAU DES ETUDIANTS DE L'AVH (BDE AVH)**. *Objet* : améliorer la vie matérielle et morale des étudiants de l'institut de formation en maso-kinésithérapie Valentin Haüy (IFMKVH) ; aider les étudiants en organisant des possibilités de travail, de détente et de loisirs ; contribuer à générer l'esprit de cohésion entre tous les étudiants de l'Institut ; participer à défendre les intérêts des stagiaires ; sensibiliser et faire participer les étudiants à des rassemblements de solidarité. *Siège social* : 5, rue Duroc, 75007 Paris. *Date de la déclaration* : 18 octobre 2013.

Rectificatifs relatifs aux créations

1311 – * Déclaration à la préfecture de police. **A TOUTE CULTURE**. *Objet* : recommander des spectacles vivants (théâtre, musique, danse, cirque) ; constituer un réseau de spectacles et organiser la réservation de billets pour les membres adhérents, négocier auprès des structures des tarifs à prix collectifs/groupes et des conditions particulières. *Siège social* : 19, passage Alexandrine, 75011 Paris. *Date de la déclaration* : 12 août 2013.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 525, parue au *Journal officiel* n° 34, du 24 août 2013, page 3945.)

1312 – Déclaration à la préfecture de Paris. **APOLIS**. *Objet* : tracé des connexions ouvertes par l'expérience psychanalytique. *Siège social* : 37, rue de Lappe, 75011 Paris. *Date de la déclaration* : 11 janvier 1999.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 1676, parue au *Journal officiel* n° 6, du 6 février 1999, page 608.)

Modifications

1313 – * Déclaration à la préfecture de police. **LA SPIRALE DE CAROLINE**. *Siège social* : 7, rue Denis Couturier, 93100 Montreuil. *Transféré ; nouvelle adresse* : 58 bis, rue d'Assas, 75006 Paris. *Date de la déclaration* : 17 juillet 2013.

1314 – * Déclaration à la préfecture de police. *Ancien titre* : REGAIN TOURNESOL-TOURNESOL. *Nouveau titre* : REGAIN TOURNESOL. *Nouvel objet* : promouvoir et gérer de manière directe ou indirecte des structures destinées à accueillir les jeunes en difficulté scolaire due à des problèmes intellectuels, psychologiques, neurologiques ou affectifs ; accueillir, héberger et aider ces jeunes afin qu'ils puissent recevoir un enseignement adapté, en petits effectifs, qui permette leur réinsertion sociale ; développer toutes activités parascolaires à caractère thérapeutique, artistique ou de loisir susceptibles d'aider au développement de ces jeunes en difficulté ; développer l'orientation et la formation afin de favoriser l'insertion professionnelle à l'aide d'actions de préparation à la vie professionnelle ; patronner toute autre association ayant le même objet. *Siège social* : 97, rue Balard, 75015 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 22, rue Gabriel Lamé, 75012 Paris. *Date de la déclaration* : 24 juillet 2013.

1315 – * Déclaration à la préfecture de police. *Ancien titre* : PENN CLUB FRANCE. *Nouveau titre* : PENN CLUB OF FRANCE. *Siège social* : 25, rue Pierre Fontaine, 75009 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 9, rue des Abbesses, 75018 Paris. *Site internet* : www.alumniconnections.com. *Date de la déclaration* : 29 juillet 2013.

1316 – * Déclaration à la préfecture de police. **INAPORC INTERPROFESSION NATIONALE PORCINE**. *Siège social* : 149, rue de Bercy, 75012 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 5, rue Lespagnol, 75020 Paris. *Date de la déclaration* : 29 juillet 2013.

1317 – * Déclaration à la préfecture de police. **MEDIA' ARTS & CIE (MAC)**. *Siège social* : 25, rue d'Enghien, 75010 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 32, rue Hermel, 75018 Paris. *Date de la déclaration* : 29 juillet 2013.

1318 – * Déclaration à la préfecture de police. **ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ETUDES SUR LE JUDAISME D'ORIENT ET DES BALKANS - LE PARI(S) DU VIVRE-ENSEMBLE (APEJOB-PVE)**. *Siège social* : 41, rue Gay Lussac, 75005 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 4, rue Valette, 75005 Paris. *Date de la déclaration* : 30 juillet 2013.

1319 – * Déclaration à la préfecture de police. **ASSOCIATION POUR LE SEL AU SERVICE DE LA VIABILITE HIVERNALE (ASSELVIA)**. *Siège social* : 6-8, rue de Milan, 75009 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 66, rue La Boétie, 75008 Paris. *Site internet* : www.asselvia.fr. *Date de la déclaration* : 30 juillet 2013.

1320 – * Déclaration à la préfecture de police. **FOOTBALL CLUB PERLIMPIMPIN**. *Siège social* : 8, rue Clément Marot, 75008 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 5, rue Jeanne Chauvin, 75013 Paris. *Date de la déclaration* : 30 juillet 2013.

1321 – * Déclaration à la préfecture de police. *Ancien titre* : MELTING ART PROD. *Nouveau titre* : STONEHENGE PROD. *Nouvel objet* : création, production, formation, édition, diffusion, distribution et promotion dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la musique, du spectacle vivant, des arts graphiques et plastiques et du multimédia à travers l'organisation de tous types d'événements, de projets culturels, de production de films de fiction ou documentaire, de production de CD, de DVD ou de tout autre support ou moyen de reprographie existant à ce jour ou à être inventé en rapport avec ces activités, conseil dans le domaine musical, fabrication, achat, et vente de tous types de produits dérivés. *Siège social* : 14, rue des Fonds Verts, 75012 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 25, rue Rodier, 75009 Paris. *Date de la déclaration* : 30 juillet 2013.

1322 – * Déclaration à la préfecture de police. **FORMATION CACHEROUT**. *Nouvel objet* : label de qualité en service de restauration hôtellerie, valorisation du métier "serveur", consultant et formateur en matière de qualité du service restauration hôtellerie et auprès des demandeurs particuliers ou collectivités en matière de préparation culinaire ainsi que de pâtisserie à des fins rituelles ; étude des produits alimentaires recommandés ; l'association se réserve le droit d'apporter son aide financière à une ou des personnes nécessitant de l'aide sociale ou financière. *Siège social* : 38, rue Servan, 75011 Paris. *Date de la déclaration* : 31 juillet 2013.

1323 – * Déclaration à la préfecture de police. *Ancien titre* : CENTRE DE DOCUMENTATION SUR LES METIERS DU PORC (CDMP). *Nouveau titre* : CDMP - CENTRE DE DOCUMENTATION DES METIERS DU PORC. *Siège social* : 149, rue de Bercy, 75012 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 5, rue Lespagnol, 75020 Paris. *Date de la déclaration* : 31 juillet 2013.

1324 – * Déclaration à la préfecture de police. **LA CAMARA OSCURA**. *Nouvel objet* : élaboration et diffusion de spectacles vivants susceptibles de favoriser le débat public d'une manière ou d'une autre. Action et formation des spectateurs à venir ou des acteurs en devenir ; animer la vie de la cité, à l'intérieur des murs ou hors des murs ; créer des ponts entre le spectacle vivant et d'autres arts ; production de films cinématographiques de court et long métrage ; importation et exportation de films, distribution de films, courtage de films, de programmes audiovisuels et d'œuvres multimédia ou de vidéogrammes, édition vidéo et VAD (vidéo à la demande) ; co production, exploitation, distribution, diffusion de films cinématographie, et ce par tous les moyens connus et inconnus à ce jour. *Siège social* : 68, rue Amelot, 75011 Paris. *Date de la déclaration* : 31 juillet 2013.

1325 – * Déclaration à la préfecture de police. *Ancien titre* : UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES. *Nouveau titre* : UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES (UIHJ). *Siège social* : 42, rue de Douai, 75009 Paris. *Transféré ; nouvelle adresse* : 6, place du Colonel Fabien, 75019 Paris. *Date de la déclaration* : 1^{er} août 2013.

PLAINTE

I) Description de la publicité :

La société 77Foods diffuse actuellement une campagne publicitaire sur des lardons végétaux sous la marque « La Vie ».

Ces publicités sont notamment diffusées par voie d'affichage et sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc).

Elles utilisent un fond rose sur lequel sont reproduits les packagings des lardons végétaux, illustrés par des porcs en train de déguster ces produits.

Les publicités sont accompagnées des accroches suivantes :

- *"Vous avez essayé le porc sans nitrite ? Découvrez le porc sans porc"*
- *"Tout est bon sans le cochon"*
- *"Allemagne : le vaccin du futur. Etats-Unis : la voiture du futur. France : le lardon du futur"*
- *"Vous êtes déjà passé à côté du bitcoin. Ne passez pas à côté de ces lardons"*

La campagne d'affichage est présente dans plusieurs villes de France et notamment :

- Paris (et Ile-De-France)
- Lyon
- Bordeaux
- Nice
- Lille
- Marseille
- Aix-En-Provence
- Grenoble
- Nantes
- Toulon
- Toulouse
- Tourcoing
- Monaco

II) Motifs de la plainte :

1. Le contexte

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective.

Son objet est de défendre les intérêts de la filière porcine française et de mettre en œuvre des actions collectives d'intérêt général.

La société 77 Foods est une société spécialisée dans la production de produits remplaçant les produits d'origine animale.

Cette société commercialise un nouveau produit dont elle soutient qu'il a pour vocation de reproduire l'aspect, la texture et le goût des lardons, mais sans cochon.

Depuis le 14 mars 2022, la société 77Foods a largement diffusé une campagne publicitaire d'affichage dans plus de 13 villes de France, dont les villes de Paris (en particulier dans le métro), Lyon, Marseille et Bordeaux. Cette campagne, pour le moins marquante, utilise sur fond rose, des slogans agressifs et dénigrants pour la filière porcine.

Pourtant, la filière porcine, aujourd'hui constituée de plus de 100 000 professionnels, met tout en œuvre au quotidien pour proposer aux consommateurs des produits de qualité.

Force est de constater que cette campagne publicitaire et notamment 4 de ses visuels, violent les règles de la déontologie publicitaire.

2. Les dispositions du Code de communication de la Chambre de Commerce Internationale (ICC)

Le Code de communications de l'ICC vise à protéger les consommateurs en énonçant les comportements à adopter ou à bannir en matière de marketing responsable, afin d'assurer des communications et des pratiques légales, honnêtes, décentes et véridiques.

A ce titre, l'article 1 du Code de communications de l'ICC dispose :

« Toute communication commerciale doit être conçue avec un juste sens de la responsabilité sociale et professionnelle et doit être conforme aux principes de la concurrence loyale tels qu'ils sont généralement admis dans les relations commerciales » [soulignement ajouté].

L'article 4 du même code dispose :

« La communication commerciale doit être conçue de manière à ne pas abuser de la confiance des consommateurs ou à ne pas exploiter le manque d'expérience ou de connaissance des consommateurs.

Tout facteur pertinent susceptible d'influencer la décision des consommateurs doit être signalé d'une manière et à un moment qui permettent aux consommateurs de le prendre en considération. » [soulignement ajouté].

L'article 12 dispose encore :

« La communication commerciale ne doit pas dénigrer une quelconque personne ou catégorie de personnes, une entreprise, une organisation, une activité industrielle ou commerciale, une profession ou un produit ou tenter de lui attirer le mépris ou le ridicule public » [soulignement ajouté].

Enfin, l'article 11 concernant les comparaisons dispose :

« *La communication commerciale contenant une comparaison doit être conçue de telle sorte que la comparaison ne soit pas de nature à induire en erreur le consommateur et elle doit respecter les principes de la concurrence loyale. Les éléments de comparaison doivent s'appuyer sur des faits objectivement vérifiables et qui doivent être choisis loyalement* » [soulignement ajouté].

3. Les manquements de la campagne publicitaire « La Vie »

Au vu de ces différentes dispositions, le Jury constatera que les publicités de cette campagne sont contraires aux principes de la déontologie publicitaire.

3.1 Des propos dénigrants contraires aux principes de la concurrence loyale (articles 1 et 12 du Code de l'ICC)

Afin de garantir une morale dans la vie des affaires, la loyauté est indispensable.

Ainsi, le comportement de chaque acteur économique ne doit pas être déloyal, c'est à dire notamment qu'il ne doit pas être de nature à entraîner le détournement ou la perte de clientèle de l'un de ses concurrents par des moyens illicites.

Le dénigrement constitue à ce titre un acte de concurrence déloyale, et se définit comme le comportement d'un commerçant qui jette du discrédit sur l'un de ses concurrents.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que plusieurs publicités, à raison de leurs slogans, doivent être considérées comme déloyales et dénigrantes pour les acteurs de la filière porcine.

3.1.1 Concernant le slogan « *Tout est bon sans le cochon* » :

Ces propos font directement référence à la célèbre expression « *Tout est bon dans le cochon* » et cherchent à tourner en ridicule son utilisation, tout en soutenant explicitement que toute nourriture serait meilleure sans cochon.

Force est de constater que cette publicité est une attaque particulièrement virulente à l'encontre des produits de la filière porcine, et que son côté sarcastique accentue le discrédit porté sur les produits de la filière porcine.

Il faut aussi considérer que cette publicité n'est pas équilibrée en ce qu'elle s'inscrit dans une campagne globale de discrédit des professionnels de la viande porcine qui a précisément pour objectif de détourner les consommateurs de leurs modes de consommation.

Dans un précédent avis rendu le 18 mai 2011 pour des faits de nature similaire, le JDP avait estimé que la publicité dont l'accroche « *Gros menteur* » accompagnait trois morceaux de

viande de bœuf et était suivie d'un texte selon lequel « *La loi n'impose pas l'étiquetage des viandes issues d'animaux nourris aux OGM* », devait être considérée, par induction, comme portant du discrédit sur certains membres de la filière bovine (*Avis JDP N°117/11*).

Dans cet avis, le JDP estimait notamment que :

« Ni la légitimité des objectifs et la sincérité des intentions de l'association quelles qu'elles soient, ni le fait que l'étiquette « 100 % naturel » ne soit, en réalité, jamais utilisée, ne sauraient justifier ou atténuer le recours à une terminologie qui peut être de nature à discréditer dans leur ensemble les professionnels de la filière et, par là même, à induire le consommateur en erreur ».

En dénigrant le porc et sa filière dans le cadre d'une publicité largement diffusée, la société 77Foods, qui n'est au demeurant pas une association mais une société commerciale, de façon gratuite et disproportionnée, nuit à la filière porcine en fragilisant auprès du grand public l'image des produits contenant du porc.

L'accroche « *Tout est bon sans le cochon* » doit être considérée comme dénigrante pour les membres de la filière du porc et, de ce fait, contraire aux textes ci-dessus.

3.1.2 S'agissant du slogan « *Vous avez essayé le porc sans nitrite ? Découvrez le porc sans porc* » :

L'accroche ici fait directement référence aux allégations formées à l'encontre de certains produits contenant des nitrites et qui seraient prétendument néfastes pour la santé humaine.

Les nitrites sont des sels de l'acide nitreux utilisés comme conservateur pour empêcher le développement de bactéries dont certaines produisent des toxines.

Un débat a été soulevé depuis quelques années quant à l'utilisation de ces sels chimiques dans le jambon, le saucisson ou dans les lardons, sans pour autant que leur utilisation ait jamais été interdite.

De ce fait, les industriels de la charcuterie ont subi de nombreuses critiques, quand bien même ils adaptent leur production pour réduire les quantités de nitrites présentes dans leurs produits.

En faisant référence à cette situation, les propos utilisés sont critiquables à deux égards :

- Tout d'abord ils génèrent une perte de confiance du consommateur dans les produits issus de la filière porcine en laissant entendre sans aucune nuance qu'ils seraient dangereux pour la santé
- D'autre part la publicité cherche à duper le consommateur en lui laissant croire, sans aucune justification, que les lardons végétaux sont meilleurs que les lardons animaux en termes de santé publique

En l'espèce, cette publicité incite très directement à renoncer à la consommation de porc, elle fragilise l'image du porc et porte un discrédit sur les membres de la filière porcine.

Elle doit donc être considérée comme dénigrante et déloyale envers l'ensemble des professionnels de la filière.

3.1.3 Certaines publicités laissent entendre que le lardon végétal serait le lardon du « futur ».

En effet, deux d'entre elles utilisent pour slogan :

- « *Allemagne : le vaccin du futur. Etats-Unis : la voiture du futur. France : le lardon du futur* »
- « *Vous êtes déjà passé à côté du bitcoin. Ne passez pas à côté de ces lardons* ».

Ces deux slogans associent le lardon végétal à un produit d'avenir. Ils incitent le consommateur à considérer ce nouveau produit végétal comme un produit en vogue, laissant sous-entendre que les lardons composés de porc sont des produits dépassés qu'il ne faudrait plus consommer.

Le porc se voit ainsi assimilé à un produit totalement démodé.

Dans un Avis du 6 décembre 2021 (*Avis N°786/21*), le JDP a fait droit à la plainte d'EDF qui reprochait au fournisseur d'énergie Ekwateur d'avoir lancé une campagne publicitaire dans laquelle de faux dinosaures étaient mis en scène dans des environnements de travail, adoptant des comportements radicalement contraires aux objectifs du développement durable.

EDF soutenait que la publicité insistait sur l'aspect obsolète du fonctionnement et de l'organisation des entreprises telles qu'EDF du fait de leur ancienneté et leur manque d'innovation.

Le Jury a considéré que, même si les visuels ne désignaient pas directement la société EDF, la publicité incitait clairement les clients à changer de fournisseurs d'énergie et à abandonner ces « dinosaures », procédant au dénigrement d'une catégorie de personnes morales.

Le même raisonnement peut s'appliquer au cas d'espèce : en soutenant implicitement mais nécessairement que le porc est démodé, la société 77Foods dénigre l'ensemble des professionnels de la filière porcine, et dévalorise l'image du porc.

Dès lors, le Jury ne pourra que considérer que les critiques contenues dans ces deux publicités sont dénigrantes et contraires aux principes de la concurrence loyale.

3.1.4 Enfin, le fait que la communication de La Vie utilise un registre prétendument humoristique est sans effet au regard des griefs formulés.

Il sera rappelé pour mémoire l'Avis du 29 septembre 2011, dans lequel le JDP a fait droit à la plainte du Centre d'études et de documentation du sucre qui reprochait à l'annonceur d'avoir lancé une campagne publicitaire pour du sirop, représentant une moitié de pamplemousse sur laquelle étaient disposées deux lignes de sucre, accompagnée de l'accroche « *Arrêtez la poudre !* ».

En effet, le JDP a considéré que le rapprochement évident avec la cocaïne donnait une image péjorative du sucre. Cette publicité était donc constitutive de dénigrement et ne saurait être

excusée par la volonté de frapper le consommateur par une campagne au ton particulièrement humoristique et décalé (Avis JDP N°139/11). [soulignement ajouté]

Ici aussi le Jury ne pourra que retenir que le ton humoristique employé dans les publicités n'est pas de nature à supprimer le caractère dénigrant des propos utilisés.

3.2 Des propos déloyaux et trompeurs (article 4 et 11)

La publicité ne doit pas abuser de la confiance des consommateurs, de ce fait, toute information dans la publicité qui serait de nature à influencer la décision des consommateurs doit leur être signalée.

Dès lors, les propos tenus dans une publicité qui ne s'appuient pas sur de réels fondements, doivent être considérés comme déloyaux et trompeurs vis-à-vis des consommateurs.

En l'espèce il apparaît que plusieurs publicités de cette campagne sont de natures à induire en erreur le consommateur quant à la qualité des produits contenant du porc, et notamment les accroches :

- « *Tout est bon sans le cochon* »
- « *Vous avez essayé le porc sans nitrite ? Découvrez le porc sans porc* »

Ces deux publicités effectuent une comparaison entre les produits contenant du porc et ceux n'en contenant pas, laissant entendre que la consommation de porc serait dangereuse pour la santé.

Pourtant, ces affirmations ne sont accompagnées d'aucune explication et ne s'appuient sur aucun fait objectivement vérifiable par le consommateur.

Dans l'Avis mentionné précédemment (Avis N°117/11), l'association plaignante estimait que la publicité n'était pas véridique et trompait le consommateur sur les propriétés de la viande de bœuf et sur la fiabilité de la filière des professionnels bovins. Le JDP a retenu cet argument et a considéré que cette publicité était de nature à induire le consommateur en erreur.

Ici, force est de constater que ces deux publicités cherchent à abuser le consommateur qui sera davantage porté à faire confiance aux produits ne contenant pas de porc, et ce sans aucun fondement.

Elle doit donc être considérée comme contraire aux dispositions du Code de communications de l'ICC.



Visuels - Affiches



Visuels Facebook

LAVIE Lavie_Foods

Envoyer un message

J'aime

Q

...

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 16 août 2021

Pages connexes



Beyond Meat France
Alimentation et boissons

J'aime



Empathie, le film
Film

J'aime



AST International Equipment
Société industrielle

J'aime

Ajouter votre entreprise à Facebook

Exposez votre travail, créez des publicités et entrez en contact avec des clients et des soutiens.

Créer une Page

LAVIE Lavie_Foods

15 mars

Vous ne ferez pas de plus-value, mais vous en aurez pour votre argent.



LAVIE Lavie_Foods

Lavie_foods

Envoyer un message

J'aime

Q

...

Suggérer des modifications

Ce lieu a-t-il un numéro de téléphone ?

Oui

Je ne suis pas s...

Non

Photos

Voir tout



Vidéos

Voir tout



LAVIE Lavie_Foods

16 mars

Bienvenue en 2022.



63

61 commentaires 4 partages

J'aime

Commenter

Partager

Plus pertinents

45 vues il y a 24 semaines

Transparence de la Page

Voir tout

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 16 août 2021

Pages connexes

-  **Beyond Meat France**
Alimentation et boissons J'aime
-  **Empathie, le film**
Film J'aime
-  **AST International Equipment**
Société industrielle J'aime

Ajouter votre entreprise à Facebook

Exposez votre travail, créez des publicités et entrez en contact avec des clients et des soutiens

Créer une Page

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Plus · Meta © 2022

15 mars

Chacun ses pros



50

23 commentaires 1 partage

J'aime

Commenter

Partager

Plus pertinents

Transparence de la Page

Voir tout

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 16 août 2021

Pages connexes

-  **Beyond Meat France**
Alimentation et boissons J'aime
-  **Empathie, le film**
Film J'aime
-  **AST International Equipment**
Société industrielle J'aime

Ajouter votre entreprise à Facebook

Exposez votre travail, créez des publicités et entrez en contact avec des clients et des soutiens.

Créer une Page

14 mars

Oui, vous avez bien lu. Et vous allez aussi bien manger. ❤️



Visuels Instagram



755 J'aime

lavie_foods Bienvenue en 2022. 🌱

Voir les 50 commentaires

askel33700 @kilfodom la conso de viande augmente, la demande pour des alternatives végétariennes augmente également donc c'est profiit il y a pas



646 J'aime

lavie_foods Chacun ses prios. 🙏

Voir les 26 commentaires

bastienlapierre24 Vous dénigrez la France

lavie_foods @bastienlapierre24 pas du tout. on fait



1025 J'aime

lavie_foods Oui, vous avez bien lu. Et vous allez aussi bien manger. ❤️

Voir les 65 commentaires

lavie_foods @brasilia0 Hello ! Vous pouvez nous



676 J'aime

lavie_foods Vous ne ferez pas de plus-value, mais vous en aurez pour votre argent. 🤑

Voir les 18 commentaires

veganiqueuse Mes pubs sont excellentes et j'ai

LA VIE

content/plugins/contact-form-7/includes/functions.php on line 540

Notice: register_post_type est appelée de la mauvaise manière. Le nom d'un type de publication doit contenir entre 1 et 20 caractères. Veuillez lire Débogage dans WordPress (en) pour plus d'informations. (Ce message a été ajouté à la version 4.2.0.) in /home/laviefa/www/wp-content/plugins/contact-form-7/includes/functions.php on line 5775

Notice: Undefined variable: api_script in /home/laviefa/www/wp-content/plugins/autocomplete-location-field-contact-form-7/includes/GWAA_Backend.php on line 75



LA VIE



LA VIE

**Vous allez voir la vie en rose.
Et la ville en rose aussi,
puisqu'on aura envahi votre
abribus, votre station de
métro, et peut être même la
bâche que vous voyez tous
les matins en allant au
travail. C'est officiel ! La
Vie™ lance sa campagne
d'affichage.**

**Où pourrez vous
admirer notre belle
campagne
d'affichage toute
rose ?**

Oui oui vous avez bien lu, vous allez nous
voir partout ! Enfin, si vous vivez dans une
de ces villes (ou en périphérie) :

- Paris (et Ile-De-France)
- Lyon
- Bordeaux
- Nice
- Lille
- Marseille
- Aix-En-Provence
- Grenoble
- Nantes
- Toulon
- Toulouse
- Tourcoing
- Monaco

ÉGALEMENT AIMER

:



**La Vie™
débarque
dans le
métro
parisien.**

[Vous n'allez pas
nous croire. On
lance la \[...\]](#)



[f](#)
[in](#)
[✉](#)

**La Vie™
lève 25M€ et
part à la
conquête du
moonde !**

[C'EST TROP LA
FÊTE !!! Il y a \[...\]](#)

LA VIE

annonces :

Comme d'habitude, on a envie de vous faire passer des jolis messages tout en vous faisant rigoler un peu. Pour nous, le plus important c'est de pouvoir réunir tout le monde à la même table pour discuter des défis environnementaux qui nous attendent dans le futur.

On pense que nos petits **lardons végétaux** permettent ça, c'est pour ça que notre accroche préférée raconte une jolie histoire de rassemblement. On l'aime tellement qu'on l'a mise sur une jolie bache géante à Clichy. Ca n'a pas été une mince affaire d'ailleurs ! Mais vous en saurez bientôt plus à ce sujet...

« C'est un juif, un viandard, un musulman et un vegan à la même table. Et c'est pas une blague. »

On est même très sérieux : c'est notre vision de La Vie™.



Salon de L'Agriculture 2022 : La Vie™ sera là !

La Vie™ se fait un plaisir de vous annoncer qu'elle sera au salon de l'Agriculture du 26 février au 6 mars pour faire déguster ses lardons végétaux !



LA VIE

rejoindre le mouvement. Le végétal fera de plus en plus partie de nos assiettes dans les années à venir (pour le plus grand plaisir de la planète et des cochons), prenez le train en marche avec nous ! En plus c'est un transport en commun, donc éco-responsable.

« *Tout est bon sans le cochon* »

Vous avez bien lu. Et vous allez bien manger.



« *Vous êtes déjà passé à côté du bitcoin, ne passez pas à côté de ces lardons* »

Vous ne ferez pas de plus-value, mais vous en aurez pour votre argent.



LA VIE

Chaque 100 photos



« Vous avez essayé le porc sans nitrite ? Essayez le porc sans porc. »

Bienvenue en 2022.



Alors, vous en dites quoi ? Si vous avez vu nos affiches, envoyez-nous vos petites photos sur [Instagram](#) !



LA VIE

FROM PLANTS WITH LOVE



La Vie Foods
25 Rue Saint-
Sébastien,
75011 Paris
contact@lavi
efoods.com

Les jobs

Les actualités

VIE

VIE

3 LEGALES

Contact

Nous trouver

Nos produits

Recettes

Espace

presse

Contactez-

nous !

FAQ

Mentions

légales

Politique

cookies

**Politique de
confidentialit**

é



in



